

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Avril 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : MM BENAC C., DUGOUCHET C. GARDOU Mél , GARDOU Mic., GUITARD MF.,  
HEREIL G, LANGLES S., RENOU M, RIVIERE D, SINDOU F. SOLEILHAVOUP A

**Absent** :

**Secrétaire de Séance** : Gilbert HEREIL

## 1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

## 2) Approbation compte de gestion et vote compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Françoise GUITARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		99 134.36		16 562.26		115 696.62
Opérations de l'exercice	88 450.23	118 347.19	9 064.38	6 241.32	97 514.61	124 588.51
<b>TOTAUX</b>	<b>88 450.23</b>	<b>217 481.55</b>	<b>9 064.38</b>	<b>22 803.58</b>	<b>97 514.61</b>	<b>240 285.13</b>
Résultat de clôture		129 031.32		13 739.20		142 770.52
				Restes à réaliser	12 900.00	
				Besoin/excédent de financement Total		129 870.52
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		23 019.24

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
129 031.32	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### 3) Fiscalité 2022 - vote des taux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales et invite l'assemblée à voter les taux à appliquer à ces taxes, représentant la fiscalité de la commune pour l'année 2022.

Considérant les recettes attendues pour l'année 2022 et l'excédent antérieur reporté,  
Considérant l'évolution des bases d'imposition, le montant des allocations compensatrices versées par l'état, et les prévisions de la communauté de commune en matière de fiscalité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux suivants pour l'année 2022 :

	<u>Taux</u>
- Foncier Bâti	29,97 %
- Foncier Non Bâti	75,18 %
- Taxe Prof. CFE	16,50 %

### 4) Etude et vote du Budget 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 de la commune de Sénailac.

Après avoir effectué quelques ajustements, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le Budget de l'exercice 2022, lequel se résume ainsi, équilibré en recettes et en dépenses :

#### SECTION de FONCTIONNEMENT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	237 506.32	108 475
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	129 031.32
<b>TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b>	<b>237 506.32</b>	<b>237 506.32</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	63 782	62 942.80
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	12 900	
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	13 739.20
<b>TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	<b>76 682</b>	<b>76 682</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL du BUDGET</b>	<b>314 188.32</b>	<b>314 188.32</b>
------------------------	-------------------	-------------------

## 5) Adressage – Dénomination des voies et numérotation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Afin de faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2020 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants:

Allée des Tilleuls	9, 30
Chemin d'Alguières	78, 92, 126, 143, 175, 217
Chemin de Caniac	555
Chemin de Lavayssière	179
Chemin de l'école	12
Chemin de Margoutil	17, 20, 42, 46, 47
Chemin de Sisternes	426
Chemin de Soul	487, 638, 658, 659
Chemin de Vaseline	pas de numéro
Chemin des Barguières	51, 147, 356
Chemin des Bœufs	15, 45, 75, 91, 109
Chemin des Valades	159, 229
Chemin d'Octavie	7
Chemin du Barry	102, 143, 149
Chemin du Broual	33, 68, 274
Chemin du Cayre	314, 338
Chemin du Claux	45, 61
Chemin du Coustal	103
Chemin du Mas de Cavalié	65
Chemin du Pech des Cayroux	41, 180, 211, 394, 443, 497, 504, 601, 641
Chemin du Plond	185, 225, 292
Chemin des Tailladis	25
Chemin du Terrier	41, 122
Chemin Vert	33
Côte des Garrigues	Pas de numéro
Côte du Carbonnier	38, 63, 125, 242, 268, 271
Impasse de la Capelette	147, 198

Impasse de la Fontanelle	119
Impasse de Laurenson	77
Impasse de l'Hopital	5, 11
Impasse de Nozières	497
Impasse des Communals	244, 236
Impasse du Cimetière	56
Impasse du Mas de Salgou	255, 256
Lieu dit Camp Del Bos	56
Place des Marronniers	34
Place du lac	2, 120
Place du Reveli	28, 82, 100, 112, 128
Place Louis Malle	9, 29, 95, 119
Place Sainte Marie	9, 33, 97, 164
Route d'Artix	15, 23, 29, 53, 94, 110, 1920, 3245
Route de Caniac	11, 31, 48, 65, 72, 84, 154, 175, 320
Route de Clancines	70, 220, 270, 321, 345, 358, 476
Route de la Balme	1105, 1111, 1324, 1399
Route de la Pierre Levée	52
Route de la Tuilerie	13, 30, 57, 70, 225, 299, 516, 630, 1009
Route de Lentillac	330, 335, 514
Route de Marcilhac	453, 474, 649, 1000, 2585, 2725, 3068
Route de Pommeyriol	39, 669
Route de Sabadel	716, 847, 1378
Route de Saint Cernin	Pas de numéro
Route de Terrou	382
Route des Boissières	767
Route des Jonquasses	380, 1060
Route des Pièces Longues	457
Route d'Orniac	230, 287, 298, 374, 401, 443, 480, 886, 1167, 1233, 2116, 3938, 3950, 3966
Route du Pech D'Artix	133, 210, 424, 430, 458, 474, 538, 543, 697
Route Neuve	108, 134, 174
Rue de la Forge	30
Rue des Lauriers	15, 26
Rue du Forgeron	Pas de numéro
Rue du Four	107, 124, 152
Rue du Fournil	Pas de numéro
Rue Roquebillière	24, 43
Rue St Séverin	74, 85, 104, 108, 112
Rue Traversière	10
Rue Vigne Légère	81, 89
Chemin de la Croix Blanche	74

## 6) Informations et questions diverses

### ➤ **Ralentisseur Artix**

Un ralentisseur provisoire en haut du village d'Artix est à l'essai pour une durée de 3 mois.

### ➤ **Problème écoulement des eaux mare de Clancines**

Des devis vont être demandés pour réduire l'écoulement de l'eau sur le chemin.

### ➤ **Venue de Madame Angèle PREVILLE le mercredi 11 mai à 10h00.**